



## Compte Rendu du CA de l'UL du 08/07/2014 par les représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA

Le CA débute à 9h20

Procurations : 5

### 1. Informations du Président et du Vice-président

Projet TUBE Daum : les financements Région-Etat sont acquis, ce qui nous rassure quant au timing resserré du projet.

SATT : Oliver Mérieux est proposé comme président. Il occupe actuellement le poste de directeur du pôle de compétitivité franc-comtois des microtechniques. Le transfert des personnels UL vers la SATT est terminé. Huit personnes ont rejoint la SATT. Il faut être vigilant pour le Directeur de la maturation qui est en CDD. Son recrutement doit être validé par le Président de la SATT.

Il a été mis fin à la CCPANT pour synchroniser le renouvellement de cette commission avec les élections professionnelles du 4 décembre (élections au CT, au CHSCT, etc.).

Réforme territoriale : nous sommes observateurs. Une fusion Alsace-Lorraine prévue. Cela pourrait changer la répartition des étudiants de PACES (inscriptions régionales). Il n'est pas envisagé de créer une COMUE avec Strasbourg ou avec l'UHA. Se posera aussi la question du réalignement territorial de certains objets comme les SATT.

La Secrétaire d'Etat a invité un certain nombre de Présidents d'Universités (dont le Président de l'UL). Deux questions abordées : la mise en place des COMUE (assez difficile pour les différentes Universités car on crée un établissement supplémentaire avec un certain nombre de délégations. Il se crée des COMUE un peu partout actuellement). Deuxième point : le recrutement scientifique et les moyens des Universités. Difficile.

### 2. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er avril 2014

Vote : unanimité pour.

### 3. Projet de compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 mai 2014

Deux corrections proposées.

Vote : unanimité pour.

### Enjeux Stratégiques

#### 4. Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Le Président informe que le décret organisant les opérations et décrivant le cahier des charges paru le 2 juillet au JO. Convention entre l'ANR et le CGI.

Le VP RI informe qu'un petit groupe a mené une réflexion sur la candidature UL au PIA. Deux possibilités sont offertes : IDEX ou I-SITE. IDEX est la suite du premier appel à projet, les ISITE sont une nouvelle proposition, où la dynamique territoriale et le dialogue avec l'économie sont plus forts. Ceci étant, une série de caractéristiques sont communes (excellence scientifique et enseignement, gouvernance, lien avec le monde économique, prise en compte des objets PIA existant – Labex, IDEFI, IRT, etc.). Pour le moment, on



ne sait pas si dans l'appel d'offre les candidats préciseront explicitement dans quel cadre IDEX ou I-SITE ils candidatent. Calendrier : remise des projets à l'hiver, pré-sélection au printemps 2015, décision finale fin 2015.

Grands axes de positionnement : pluridisciplinarité, technologie, ingénierie ; vision stratégique en relation avec les EPST (8 axes définis en CCOSL) ; partenariats ; structuration ; il faut faire attention au contrôle de la masse salariale.

Il faudra aussi envisager de sortir des sentiers battus. On peut envisager des outils transversaux : programmes chercheurs d'avenir, plan de recrutement de doctorants, amplifier les PEPS (Projet Exploratoire Premier Soutien) avec le CNRS, etc. Insister sur nos opérations phares : partenariats avec la Grande Région ; masters pointus ; formations ingénieurs/classiques ; partenariats internationaux ; etc.

Plan de travail en relation avec le CA, les Conseils Centraux, le Directoire. Equipe-projet opérationnelle dédiée.

Le Président rappelle les moyens alloués : 50 M€ pour les 3-4 universités choisies pour l'IDEX. Pour I-SITE, 25 M€ environ mais on ne sait pas pour combien d'Universités. Il semblerait qu'une certaine quantité de sites seraient toutefois couverts ... L'UL est pluridisciplinaire et reconnue dans de nombreux domaines, ceci explique une candidature IDEX plutôt que I-SITE (plus mono-thématiques).

Un représentant du collège A attire l'attention du président sur la petite lassitude possible des EC qui en ont assez de répondre à des appels d'offres...

Pour un autre représentant du collège A, il faut effectivement aller vers l'IDEX. Il faudrait préciser ce que nous voulons être et ce que nous ne voulons pas être. On doit se comparer aux autres, mais ne pas faire la même candidature que les autres, et mettre l'accent sur nos spécificités. Articulation avec les programmes régionaux du CPER ?

Pour le VP RI, il est intéressant d'exploiter ce qui a déjà été écrit dans le Pacte ou le CPER par exemple. On a déjà de la matière.

Un représentant BIATSS : on a un coup d'avance sur les concurrents quant à la gouvernance. Il faut s'appuyer dessus.

Un représentant du collège B : les PIA 1 étaient une incitation à créer 10 Pôles d'Excellence en France. La fusion de l'UL s'était appuyée sur cela. Aujourd'hui, avec les COMUE, le PIA2 s'inscrit dans le même cadre. Or nous sommes déjà fusionnés, alors que des processus de rapprochement doivent être stimulés ailleurs. IDEX contre I-SITE ? autant tenter l'IDEX, le jury au pire nous réorientera vers l'I-SITE.

Le Président répond c'est aussi le plan campus qui a poussé à la fusion. Le boulet de notre candidature PIA1 était le fait d'être dans la première vague d'évaluation AERES, où la notation avait été plus dure. Par ailleurs, nous avons très peu de Labex qui étaient fortement pris en compte. Le Gouvernement veut privilégier Grenoble et Montpellier, nous savons que nous sommes challengers. Bourgogne-FC se positionne sur I-SITE. ESAM et Lyon ont encore leur sélection PIA1 à confirmer. Ils devront probablement candidater au PIA2.

Un représentant du collège A risque de se dire qu'on était à la limite IDEX1, donc en s'améliorant on aura l'IDEX2. Il faut se baser sur nos points originaux.

Un représentant BIATSS note aussi la cohérence en termes d'évaluation des dossiers. Il faudra bien marquer la montée en excellence.

Un de vos élus constate l'inflation de la masse salariale dans les grands axes de positionnement c'est un peu dommage. Après, le projet Pacte c'est peu ou pas de moyens, le CPER c'est peu ou pas de moyens, est-ce que l'IDEX ne serait pas notre seule chance ? Et comment fait on si on l'a pas ?



Le Président répond que si on ne l'a pas, non on ne sait pas comment on fait. Sur l'allocation de moyens, dans le benchmarking qui a été fait, on a noté les problèmes liés à la masse salariale. Le jury regardera beaucoup ce point.

Un représentant du collège B ne se sent pas dans le débat, car voudrait aussi qu'on envisage de ne pas candidater. Faut-il absolument rentrer dans cette course ?

Le Président répond que les chercheurs candidatent tous les ans à l'ANR car c'est là qu'ils peuvent trouver des moyens. Sur l'énergie dépensée, oui on va en déployer comme on le fait tous les jours. Le coût est essentiellement humain mais il est important. Le Sénat s'est prononcé majoritairement pour. Les refus de vote sont liés à une certaine absence d'information (le Sénat n'avait pas le texte du 2 juillet lorsqu'il s'est réuni).

Vote : 2 contre, autres pour.

### **5. Participation de l'Université de Lorraine au consortium RAW MATTERS, candidat à une "Knowledge and Innovation Community" (KIC) de l'European Institute of Innovation & Technology (EIT) sur les matières premières, en tant que membre fondateur (core partner)**

Le VP RI préside que le KIC est une construction européenne qui rassemble des réseaux d'entreprises, industries, recherche pour la création de nouvelles valeurs et activités. L'objectif est de travailler sur l'ensemble de la chaîne de production des matériaux (de la production au recyclage, idée de faire plus avec moins). Les KIC sont basés sur des centres de colocation. Dans le projet, 6 CLC sont proposés, dont un nœud central franco-allemand, dont bien sûr l'UL, qui serait localisé à Metz.

Implication UL : participer à la construction du projet (représentant académique français dans le CP). Si UL est core member, elle doit payer 100 k€/an et justifier de 900 k€/an d'activité de R&D.

Un administrateur estime que si une université ne participe pas à un KIC, elle se retrouvera en 2<sup>ème</sup> division. Arcelor-Mittal soutient bien sûr la démarche.

Un représentant du collège A appuie l'idée de VEM et des Ressources.

Le Président rappelle que la Région Lorraine est en appui, et que des mutualisations de plateformes sont possibles entre KIC et IRT, plus aspect CEA-Tech.

Vote sur l'adhésion à la KIC : 2 refus de votes, autres pour.

### **6. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et l'Institut LAFAYETTE**

Le Président : L'Institut Lafayette possède un ensemble de salles blanches dédiées à l'opto-électronique, basé à Metz. La convention avec l'Institut porte sur la valorisation des produits développés dans les laboratoires communs avec l'UL.

Un administrateur signale que l'Institut Lafayette est un très bel outil, avec GeorgiaTech, pour l>IDEX.

Vote : unanimité pour.

### **7. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et le Centre Hospitalier et Universitaire (CH&U), créé par l'Université de Lorraine, le CHRU et l'Institut de Cancérologie de Lorraine (ICL)**



Le Président : c'est un renouvellement car au 1<sup>er</sup> janvier 2014 le CHU et la maternité régionale ont fusionné en un seul établissement. Le changement de périmètre implique de redéfinir la convention. Une nouveauté : ajout de l'ICL dans la boucle.

Vote : unanimité pour.

## **8. Accord de partenariat avec l'Institut de Recherche Technologique Matériaux, Métallurgie, Procédés (IRT M2P)**

Le Président signale que le document fourni au CA n'est pas le bon, donc on reporte le vote à septembre.

## **9. Débat d'orientation budgétaire et Ressources Humaines pour 2015**

Le Président rappelle le problème de la masse salariale et des éléments non compensés (GVT, etc.). C'est récurrent mais problématique.

Pour le VP Moyens, il y a des points positifs dans le résultat 2013 : premier budget véritablement UL, moins de réserves des commissaires aux comptes, des taux d'exécution en progression en recettes et dépenses, des baisses en dépenses de fonctionnement et le fonds de roulement qui se stabilise.

Mais aussi et surtout des points négatifs : les recettes évoluent de façon peu favorable (baisse de la taxe d'apprentissage, de la formation continue, des prestations de recherche, etc.), la masse salariale augmente (hausse des charges non compensée) et a de plus en plus de poids dans notre budget, l'investissement se réduit.

En 2014, le budget est fragile, il faut le consolider, de même que nos outils (prélèvements, etc.).

Pour 2015, il faut continuer de stabiliser nos moyens, d'améliorer notre connaissance fine de la situation, etc. Pour se projeter au-delà, incertitudes sur la prévision des recettes, mais également des dépenses (fluides ? m<sup>2</sup> en trop car nos surfaces sont encore en phase d'augmentation, multiplication des composantes, mise en route des nouveaux équipements). Le contexte Etat n'est pas favorable. Pourtant la Cour des Comptes trouve que la situation des universités s'améliore, et qu'il n'y a pas de raisons de faire des efforts particuliers ; le modèle d'allocation des moyens a changé : on ne sait pas si l'UL sera traitée plus ou moins favorablement ; les mesures nationales (GVT, catégorie C, etc.) ne sont que partiellement compensées, et cette compensation a vocation à diminuer ; droits d'inscriptions n'augmentent quasiment pas.

Les enjeux 2015 : les recettes diminueront probablement, les dépenses augmenteront du fait des choix de l'Etablissement (convergence du régime indemnitaire BIATSS vers la moyenne des autres universités françaises). Par ailleurs, les compensations de l'Etat se font en fonction du nombre de fonctionnaires, pas de personnes occupant un poste Etat (fonctionnaires + contractuels).

Les orientations 2015 : maîtriser l'évolution des dépenses en fonction de l'évolution des recettes, anticiper l'impact des mutations en cours et des projets. Faire des économies de fonctionnement (5 M€ à prévoir en 2015). Inflation plus augmentation des surfaces = 2 M€ supplémentaires à trouver. Etre plus actifs dans nos recherches de recettes, calculer au coût complet. Au-delà, gérer de manière pluriannuelle les projets en investissement et financement, anticiper les impacts de trésorerie.

Ce qui est à voter : la Présidence propose des cibles sur la trajectoire financière de l'Etablissement (fonds de roulement stable) ; sur le fonctionnement interne (stabilisation, allocation de moyens, mécanisme prudentiel associé) ; sur l'investissement (mécanisme d'avances, renforcement du pilotage).



Le Président insiste sur le mécanisme de précaution qui permet d'éviter d'être pris au piège au dernier moment lorsque la dotation Etat est connue (décembre).

VP RH présente la politique RH. La masse salariale représente 85% du budget de l'UL. C'est une trop grande « rigidité ». Cette dernière est consommée à 100%, on ne peut faire face aux aléas.

La masse salariale augmente du fait des mesures nationales (revalorisation des grilles catégories C et B, promotion, avancement des agents...) et du fait de la politique de l'Etablissement (hausse du régime indemnitaire, etc.). Incertitudes fortes sur les recettes Etat.

En 2014, +0,7% (soit 2,7 M€) d'augmentation de la masse salariale par rapport à 2013. Ceci ne comprend pas une évolution du régime indemnitaire, ni la prime par objectifs, ni les contrats doctoraux. Au final on pourrait avoir +3,8 M€. On espère 0,5 M€ de compensation.

En 2015, dépenses de 8,1 M€ supplémentaires (4,8 M€ de mesures individuelles, 0,7 M€ de non compensation, 0,5 M€ de compensation handicap, 1,7 M€ pour le régime indemnitaire 2015 et les assistants de prévention, 0,4 M€ de contrats doctoraux). Les ressources (gel d'emplois, départs en retraite, dotation GVT, etc.) représentent 4 M€. On a donc un manque de 4 M€ auquel on propose d'ajouter 1 M€ de mesure prudentielle. Ceci correspond aux 5 M€ d'économies de fonctionnement à assurer.

Comment maîtriser la masse salariale ? Tous doivent participer (PS/C/Directions) ; maîtriser l'offre de formation (heures complémentaires, heures référentiel, vacances, etc.) ; piloter le recrutement des contractuels ; ne pas publier certains emplois ; repyramider des emplois vers des niveaux « inférieurs ».

Aspects positifs : redonner du temps pour la recherche aux EC ; élaborer un vademecum enseignant qui présente les règles de gestion individuelle et collective. Développer la formation individualisée des personnels, poursuivre le rattrapage indemnitaire statutaire des BIATSS dans un cadre budgétaire maîtrisé. Améliorer la GPEEC des BIATSS et envisager des redéploiements progressifs d'emplois.

Pour le Président, il y a des économies à faire sur le fonctionnement ; sur l'investissement on préserve le minimum mais on peut difficilement envisager pour le moment de créer des marges d'investissement ; sur la masse salariale, il faut analyser l'offre de formation. La situation est difficile, pas de solution miracle.

Un représentant du collège B s'étonne de ne pas avoir eu le document plus tôt car il a été présenté au Sénat. Il trouve que pour aborder le débat d'orientation budgétaire, cela aurait été mieux d'avoir les éléments en main. La présentation a commencé par des points positifs (excédent de 2013) : il faut le souligner. L'horizon est comme toujours présenté de façon très sombre. L'évolution du financement Etat est présenté de façon politique, pas sous forme d'analyse financière. On peut critiquer cette présentation. Concernant la masse salariale, on note une forte augmentation sur les heures complémentaires, il y a probablement des économies à faire à ce niveau. Il pourrait être d'accord avec des mesures proposées ici. Mais tant que la présentation se fera de cette façon (tout en bloc, analyse seulement politique) il votera contre.

Un représentant du collège A se demande si nous ne sommes pas condamnés à gérer les choses de la même façon tous les ans. Que peut-on faire ? On ne peut pas emprunter, il nous faut jouer sur les marges. Des contradictions : si on gèle trop d'emplois, on devra recourir aux vacances ; certaines de nos formations présentent moins d'heures que dans d'autres universités, et on constate une érosion en nombre d'étudiants. Donc attention aux solutions proposées. Il pense que nous maîtrisons mieux les choses qu'ailleurs. Mais malheureusement ne voit pas de solution à moyen terme.



Un administrateur dit ne pas voir les marges de manœuvres en investissement, or si on veut devenir une université d'excellence, il faut déjà montrer les efforts faits.

Un représentant du collège A constate un point positif : redonner du temps à la recherche ; Mais il faut moderniser notre enseignement et notre pédagogie. Mais ce qui touche la réduction du nombre de postes d'EC le touche. Il faut être vigilant à ne pas affaiblir insidieusement l'Etablissement par rapport à nos ambitions. Alléger les procédures est aussi une piste.

Un représentant du collège B pense que si l'on veut diminuer le coût des HC et moderniser notre pédagogie, il faut innover, ce qui au départ a un coût, en temps et financièrement.

Un représentant BIATSS rappelle que quand on a créé l'UL, on a essayé de créer un Etablissement unique. Ici, il regrette l'absence d'éléments de subsidiarité venant des PS et des C, pas d'infos sur les évolutions de composantes.

Pour un administrateur, tous les pays d'Europe sont confrontés aux questions de réductions budgétaires. Mais dans les ressources évoquées, on ne parle que de l'Etat, il faut aussi penser à d'autres financements (Commission Européenne, etc.).

Un représentant du collège A rappelle que l'on est coincé par le statut national des personnels permanents. La dotation Etat traduit cela, même si elle ne compense pas tout. On sera toujours coincés.

Votre représentante BIATSS rejoint les remarques sur la distribution de ces documents en séance et ne se prononcera pas sur ce document.

Un représentant du collège B fait remarquer que lorsque l'on regarde les documents, on note que tout ce qui constitue des leviers de ressources (apprentissage, formation continue, etc.) est en baisse. Mais la formation continue représente 1% du budget selon sa mémoire. Donc de toute façon, la marge est faible. Les collègues en ont assez de faire des dossiers pour récupérer des financements somme toute faibles. Reste la question des droits d'inscription, mais c'est la variable à laquelle il serait très dangereux de toucher.

Le VP CA précise que l'ensemble de ce qui est proposé représente un rabotage de tous les moyens. Les hypothèses sont minimalistes, donc pas particulièrement pessimistes. Ce dispositif nous donne un équilibre, mais pas de marge de manœuvre. On ne peut pas imaginer fonctionner ainsi pendant des années. Il faut donc changer de mode de fonctionnement : rechercher des financements externes (fonds européens), réfléchir nationalement aux droits universitaires, alléger nos procédures, faire des choix sur nos formations (politique de site sans doubler les formations entre Nancy et Metz), réfléchir à nos activités fondamentales et à ce qu'il faut envisager de supprimer. Au CA de septembre, les administrateurs disposeront des projets stratégiques des PS et C pour donner leur avis.

Un représentant du collège A : on parle tout le temps des initiatives d'excellence. Mais à côté, l'université doit accepter tout le monde... Les deux ne sont pas compatibles. Il aimerait aussi savoir ce que veut dire pédagogie innovante. Il faudrait d'avantage de moyens pour accueillir des étudiants en 1<sup>ère</sup> année, mais la recherche de l'excellence contredit cela. Le modèle universitaire nous est imposé, ce qu'on nous propose est raisonnable, mais si au niveau national une réflexion sur le modèle universitaire n'est pas menée, cela finira par exploser.

Le Président que notre visibilité sur le prochain triennal est difficile. Il n'est donc pas présenté de trajectoire sur 3 ans car les annonces sont floues. La prévision se fait avec les éléments dont nous disposons. Notre difficulté est de nous restructurer. L'innovation pédagogique se fera par les acteurs sur le terrain. On ne peut pas imaginer que la pédagogie soit basée seulement sur cours + TD + TP. L'usage du numérique est aussi à développer. Les ressources peuvent venir de l'IDEX, du KIC, des projets européens.



Concernant les postes, l'Etat nous pousse à faire de la RGPP. L'UL fait quand même des efforts : sur le doctorat, sur le régime indemnitaire des BIATSS, sur la minimisation des effets des non publications, etc. En ce qui concerne la fourniture des documents, les chiffres ont été affinés jusqu'au dernier moment. NB : les Directions opérationnelles représentent 14% de la dépense de masse salariale.

Vote : 4 refus de vote, 1 contre, 2 abstentions, 18 pour.

## **Affaires Financières**

### **10. Budget Rectificatif n° 1 – 2014**

Le directeur de la DBF présente le budget rectificatif :

Prévision de MS inchangée ; intégration de reports sur les contrats de recherche à long terme (1,4 M€). Inscription de la tranche 2 du projet Daum. Une avance de trésorerie devra être faite par l'Etablissement (6,7 M€ en 2015). Le BR est présenté en déficit de 1,3 M€ et un prélèvement supplémentaire de 2 M€ est fait sur le FdR. 4 M€ de recettes prévisionnelles ont été retirées. La CAF baisse de 2,4 M€. Le déficit est lié à l'introduction des reports (vus du côté dépenses cette année alors que les recettes ont été incluses dans les budgets précédents).

La VP Moyens conclut en ré-insistant sur la fragilité du budget 2014, les risques sur la masse salariale, la disparition des 4 M€ allouées pour la fusion. Il sera difficile de tenir le cap de l'équilibre sur l'exécution 2014.

Un administrateur du collège B note que dans le BR, la subvention d'Etat augmente ?

Le Président répond que oui la dotation sur la masse salariale augmente d'une année sur l'autre, mais elle ne compense pas toutes les dépenses occasionnées par les décisions nationales.

Le directeur de la DBF précise que les recettes nouvelles sont fléchées sur des actions spécifiques.

Vote : 2 refus de vote, 1 abstention, autres pour.

Le Président transmet les remerciements du CA à Odile THIBIER qui va prendre sa retraite fin juillet.

## **Vie Institutionnelle**

### **13. Rapport d'activités de l'Université de Lorraine 2012/2013**

Présenté par DGS adjoint et VP Moyen : de grands volets pour éviter une présentation service par service. Ensuite, chaque Collegium présente un portrait sur 2 pages. Puis volet recherche et présentation des PS. Puis volet vie universitaire interne mais aussi relation avec nos partenaires. Le but est de le fournir chaque année avec le rapport financier de l'UL.

### **14. Nomination du représentant légal de l'Université de Lorraine habilité à siéger au sein du «GIP METAFENSCH »**

Pas de candidat, donc on proposera au CS de désigner un membre. Mais du coup il faut introduire une modification dans la convention avec le GIP

Vote : modifications de la convention avec le GIP : 2 refus de vote, autres pour.



**15. Désignation d'un membre suppléant, élu du collège B du Conseil d'Administration, en remplacement de Mme HUMEAU-VIROT au sein de la Commission Patrimoine Immobilier**

Marie José TAILLARD est candidate.

Vote : unanimité pour.

**16. Désignation d'un membre issu du Conseil d'Administration appelé à siéger à la Commission "CultureS"**

Dorian CESSA (étudiant) est candidat.

Vote : unanimité pour.

**17. Modification du Règlement Intérieur du Collégium Arts, Lettres et Langues (ALL)**

Modification du périmètre des composantes du Collégium, modification de la composition du Conseil, toilettage du texte. Le CT a demandé que tout le texte concernant les modalités de candidature soit supprimé car c'était un copié-collé de ce qui est écrit dans le RI.

Vote : 2 contre, autres pour.

**18. Statuts de l'UFR Arts, Lettres et Langues-Nancy**

Le CT a proposé deux modifications intégrées dans le texte.

Vote : 2 contre, autres pour.

**19. Dates de fermeture de l'Établissement pour l'année universitaire 2014-2015 (information)**

Président : ces dates concernent Noël et les congés d'été seulement. Pour information.

**Ressources Humaines**

**21. Révision du règlement de gestion des Contractuels Enseignants**

VP RH : nouvelle version du règlement de gestion par rapport à 2013. Il est principalement ajusté après sa première mise en œuvre pour clarifier certains points notamment le fait qu'il ne concerne pas les doctorants.

Vote : unanimité pour.

**22. Régime indemnitaire statutaire BIATSS**

Le Président répond à la demande des syndicats d'améliorer le régime indemnitaire des BIATSS, d'autant que l'UL est en-dessous de la moyenne nationale. Le Président a proposé une réflexion autour d'un protocole d'accord et d'une méthodologie pour déterminer des cibles à atteindre. Il faut se rappeler que l'UL a pris des mesures dès la fusion concernant notamment les contractuels, des efforts ont été faits pour les catégories C, etc. Dans le protocole d'accord, des objectifs ont été affichés clairement



pour 2014 et 2015. Deux points dans la délibération : revalorisation pour 2014 et protocole d'accord.

Le DGS signale que des réunions de travail ont eu lieu avec le CT pour traiter le dossier qui a été présenté au CT du 26 juin. Le contexte de l'Etablissement n'a pas été occulté. Le régime indemnitaire des BIATSS est en-deçà de la moyenne des Universités. C'est écrit dans le protocole. Par ailleurs, on est en décrochage par rapport aux services académiques. Il faut réduire l'écart. Il s'agissait d'inclure la revalorisation dans un calendrier. Après la connaissance des résultats financiers en mars, on discute des évolutions entre avril et juin et on met en œuvre en septembre. Le protocole est signé avec un objectif fort pour l'année n, et l'objectif n+1 est visé si on peut se le permettre financièrement. Ainsi, au titre de 2014, ce qui est proposé c'est une convergence du régime indemnitaire des catégories C (taux de 5,2). Les catégories B sont au taux 5. Les catégories A seront au taux 5 en septembre 2015 mais la moitié du chemin est faite en 2014. Sur 2014 314 k€ sont nécessaires. Sur 2014-2015 l'effort est de 1,4 M€ (1 an 4 mois). Résultat du vote CT : une voix pour, 9 abstentions.

Un de vos représentants demande à scinder le 2 votes ? prime cible d'un côté et + protocole de l'autre ? Le Président accepte.

Un de vos représentants reconnaît l'effort fait en 2014 et est conscient des difficultés de l'Etablissement. On reste malgré tout bien en-dessous de ce qui est proposé nationalement. Ceci dit, les primes sont abordées les unes après les autres et il est inscrits ici que la future prime par objectif va réquisitionner une partie du financement disponible. Pour l'UNSA et le SNPTES, le but serait d'abord de converger vers le taux 5 pour tous avant d'envisager autre chose.

Un représentant BIATSS : le SGEN a voté la proposition du GT sur les taux 2014, mais regrette que rien ne soit proposé au-delà de septembre 2015.

Un de vos représentant demande où en est la prime par objectif ?

Le Président répond que le travail n'est pas terminé. Un groupe de travail est en place et c'est en cours. Quand arriverons-nous à une proposition pour les administrateurs ? Peut-être à la rentrée ?

La VP RH répond que des propositions sont faites pour formaliser les choses, puis il y aura discussion devant les bureaux du CF, du CS et le CT. Il faut retravailler avec les rapporteurs pour converger vers des propositions. La mise en œuvre opérationnelle est à préciser.

Un de vos représentants explique que l'UNSA n'est pas contre ce protocole d'accord, sauf que la proposition 2014 déjà actée n'a rien à y faire. Quant à l'inscription d'une réunion annuelle pour traiter du régime indemnitaire été évoquée par le DGS, elle existe. Donc le protocole d'accord n'apporte rien de plus.

Le Président se sent frustré car la Présidence répond à des attentes, essaie d'intégrer ceci dans un calendrier, et se demandent si les organisations syndicales se rendent compte des efforts consentis par l'Etablissement ?

Un de vos représentants confirme que l'effort consenti est reconnu, mais on aurait sans doute pu aller plus loin.

Pour le DGS, il signale que c'est quand même important d'avoir acté une discussion à ce sujet dans le protocole.

Un représentant du collège B en ce qui concerne la prime par objectif appliquée aux EC, en regard des principes de libertés académiques qui s'appliquent, estime que la prime par objectif appliquée aux EC est un problème.



Vote pour donner le droit au Président de présenter ce protocole aux organisations syndicales : 6 abstentions, autres pour.

Vote des montants de régime indemnitaire 2014 : 3 abstentions, autres pour.

## **Recherche & Valorisation**

### **24. Statut de « Maître de Conférences cum merito »**

Pour le Président, il s'agit de trouver un statut pour des Maîtres de conférences HDR à la retraite, équivalent à celui des Professeurs Emérites, dans l'attente d'un nouveau décret sur les EC. Ils peuvent être ainsi régulièrement dans les laboratoires, encadrer des étudiants, etc.

Vote : 1 refus de vote, autres pour.

## **Études & Insertion Professionnelle**

### **25. Droits universitaires 2014-2015**

Le Président : nous ne votons qu'à la marge (FSDIE et documentation) car pour le reste les droits sont définis nationalement (L : 184 € ; M : 256 € ; DI : 610 € ; Doctorat - HDR : 391 €).

Vote : unanimité pour

### **25bis. Frais de formation à compter de l'année universitaire 2014-2015**

Les tableaux sont fournis par Collégium. Pas d'évolution fondamentale par rapport à l'année précédente. Des coquilles sont restées dans le tableau du Collégium Technologie concernant les DU. Il sera renvoyé après rectification à la DFOIP.

Vote : unanimité pour

### **26. Prestations Optionnelles Complémentaires de Scolarité (POCS)**

Le Président rappelle qu'un travail a été mené pour harmoniser les tarifs de ces prestations non obligatoires (concerne les Ecoles d'Ingénieurs et certains IUT).

Un représentant étudiant demande si ce point pourrait passer devant le CF (début septembre) ?

Le Président répond que non pas cette année car les inscriptions commencent dès aujourd'hui à l'UL. Mais il serait effectivement souhaitable que cela passe devant le CF.

Un représentant étudiant constate que dans les tarifs de Telecom Nancy rien n'est précisé.

Réponse : en fait, il s'agit de frais de copie, etc.

Un de vos représentants signale que le terme optionnel est un peu galvaudé. On propose des paquets aux étudiants : photocopies, cérémonie de diplôme, etc. Est-ce normal ?

La SGadjoint répond qu'entre temps l'UL a reçu des ventilations dans certains cas.

Un représentant du collège A signale que si les Ecoles n'ont plus de ressources supplémentaires, elles ne proposeront plus de stages de terrain, ce sera dommageable pour la formation.



Le Président répond qu'on peut s'interroger sur la manière dont les diplômés sont reconnus par le monde industriel par rapport à leur contenu. Les stages font partie de l'employabilité. Si on a une liste de fournitures à l'École, il faut les acheter. Les tarifs restent tout à fait raisonnables.

Vote : 2 contre, autres pour.

**27. Tarifs formation du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) et du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) à compter de l'année universitaire 2014-2015**

Vote : unanimité pour.

**28. Forfaits d'aide à la mobilité internationale des étudiants inscrits en Master MEEF à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ÉSPÉ)**

Le Président précise que les étudiants concernés sont fonctionnaires stagiaires (ont réussi le concours) quoique encore étudiants. Ils ne peuvent pas bénéficier des aides ERASMUS car ils sont considérés comme fonctionnaires. Il est proposé de leur apporter une aide à la mobilité.

Vote : unanimité pour.

**29. Bilan des UE libres et propositions d'organisation**

Le Président : document pour information qui pourra être commenté quand le VP du CF sera là.

**29bis. Suppression du Diplôme Inter Universitaire (DIU) de Proctologie**

Le président n'a pas d'information sur le motif de la suppression.

Vote : unanimité pour.

**31. Création du Diplôme d'Université (DU) Droit de la Propriété Intellectuelle**

Le Président : l'annexe financière a été complétée pour le CA. Le seuil est fixé pour la rentabilité à 7 étudiants (2500 €/étudiant).

Vote : unanimité pour.

**32. Création du Diplôme d'Université (DU) en Biodiversité, Écosystèmes et Territoires**

Le Président : des garanties ont été apportées sur l'équilibrage du budget.

Vote : unanimité pour.

**36. Demande d'habilitation à délivrer le Certificat de Capacité d'Orthophoniste**

Le Président : formation d'orthophoniste fortement remaniée. Elle est passée à 5 ans et est intégrée à la formation de médecine.

Vote : unanimité pour.



### **37. Validation du Label « Enseignement Supérieur du Doctorat de l'Université de Lorraine »**

Patrick TRUCHOT (Chargé de mission CLED) : les doctorants qui font assez de vacations ou ont un contrat doctoral suivent des formations dans le cadre des ex-CIES et peuvent recevoir un label attestant de leurs compétences en matière d'enseignement.

Un représentant du collège A note que ce label n'est pas accessible à tous les étudiants étant donné qu'ils ne peuvent pas tous se voir proposer des enseignements. Il y a donc un souci d'inégalité d'accès au label.

Vote : unanimité pour.

### **Patrimoine Immobilier**

#### **38. Délégation au Président pour signer avec l'Etat la convention de souscription relative au volet Biologie-Santé du projet Campus**

VP Patrimoine explique que la convention est en cours de rédaction. Il est proposé au CA de donner délégation au Président pour qu'il la signe.

#### **39. Délégation au Président pour signer avec l'Etat la convention de réalisation relative au volet Gestion-Management du projet Campus**

Vote sur les deux délégations : 2 abstentions, autres pour.

### **Vie Universitaire**

#### **40. Subventions "Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes" (FSDIE)**

Le VP étudiant donne une explication sur les critères de soutien et sur le fonctionnement du FSDIE pour 2014-2015. Dans certains cas, des critères particuliers et des limites ont été apportés (WEI, galas, etc. ne sont financés que sur la partie sécurité).

Pour la 3<sup>ème</sup> session, 51 demandes, 27 suivies, les autres ont été refusés, reportées ou réajustées.

Vote : unanimité pour.

### **Convention**

#### **41. Convention-cadre entre l'Université de Lorraine et la Direction Régionale l'Alimentation Agriculture et Forêt (DRAAF)**

Président : partenariats avec les lycées agricoles qui, dans leurs formations, ont des composantes enseignement supérieur (BTS, Licences Pro).

Vote : unanimité pour.

Fin du CA à 17h25

Vos élus représentants des BIATSS SNPTES – A&I UNSA au CA



Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS